



**HERBLAY**  
sur-Seine

AFFICHE ET  
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE  
LE 29 mars 2024.

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est assemblé en salle Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,  
Mme Fatima MOUSSI, M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Evelyne LARGENTON, M. Johann ROS, Mme Oriane SIMON, M. Philippe VONMEURS, Mme Isabelle PAILLASSA, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sarah NEROZZI-BANFI à compter du point 001, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Adjointes au Maire,  
M. Jean-René MARTEL, M. Gérard PIPAT, Mme Adèle ALBERT ETIENNE, M. Benoît VINCENT, Mme Chantal FIALIP, Mme Marie-Annick DE WIT, M. Serge FICHERA, Mme Pascale STELLA, Mme Véronique GILLIER, M. Jean-Pierre LE MAGUET, Mme Nadia CANTOU, Mme Pascale GABARD, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Fatima MOUSSI, jusqu'au point n° 4.  
M. Philippe BONNEYRAT a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,  
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. David GOSSET,  
M. Mounir BAYACH a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ,  
M. Djibril KOÏTA a donné pouvoir à M. Philippe BARAT,  
Mme Lucy MEUNIER a donné pouvoir à M. Johann ROS,  
Mme Cécile JOBIN a donné pouvoir à Mme Nelly LEON.

Il est procédé à l'appel nominal par Monsieur le Maire.

## **LE QUORUM EST ATTEINT**

### **1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne Madame Adèle ALBERT-ETIENNE dans l'ordre du tableau et, à ***l'Unanimité (35 voix pour)***, secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil municipal approuve, à ***l'Unanimité (35 voix pour)***, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2024.

### **3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le conseil municipal du 30 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal en ***prend acte***.

## **0. ADMINISTRATION GENERALE**

### **001. DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve la dénomination suivante de la nouvelle voie, telle qu'elle est définie au plan ci-annexé, située entre l'Avenue des Pierges et le Quai du Génie : « Sente du Val de Seine ».

### **002. JURY D'ASSISES – ANNEE 2025**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil municipal ***Prend Acte*** de la liste ci-jointe en annexe de la délibération.

### **003. LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE REPRISES DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON**

*Rapporteur : Johann ROS*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** approuve le lancement de la procédure d'abandon pour les 20 concessions repérées et adopte le principe de reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées.

## 004. COMMUNICATION SUR LE BILAN DE FORMATION 2023 DES ELUS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal **Prend Acte** de la communication par Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, du bilan de la formation des élus pour l'année 2023, après en avoir débattu en séance.

### I. AFFAIRES FINANCIERES

#### 101. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le compte de gestion 2023 du budget ville dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022 (après affectation)	2 Résultat de l'exercice 2023	3 Intégration des résultats par opération d'ordre budgétaire	4 Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	3 559 345,84 €	-2 002 028,07 €	0.00 €	1 557 317,77 €
FONCTIONNEMENT	3 361 438,97 €	1 274 984,20 €	0.00 €	4 636 423,17 €
TOTAL	6 920 784,81 €	-727 043,87 €	0.00 €	6 193 740,94 €

#### 102. COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (35 voix pour)** approuve le compte de gestion 2023 du budget des activités culturelles dont les résultats sont les suivants :

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	2 Résultat de l'exercice 2023	3 Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	4 Résultats de clôture 2023
INVESTISSEMENT	-	-	-	-
FONCTIONNEMENT	69 379,80	11 918,16	-	81 297,96
TOTAL	69 379,80	11 918,16	-	81 297,96

#### 103. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal A **la Majorité (30 voix pour – M. le Maire ne participe pas au vote - 4 voix contre : Nelly LEON, Oliver DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget Ville faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

<b>RESULTAT 2023 BUDGET VILLE</b>	
Recettes de Fonctionnement	45 828 496,50
Dépenses de fonctionnement	44 553 512,30
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 274 984,20</b>
Résultat antérieur au 31/12/2022 (après affectation au compte 1068)	3 361 438,97
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	-
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>4 636 423,17</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>22 029 694,42</b>
Dépenses d'investissement	24 031 722,49
Résultat brut d'investissement	- 2 002 028,07
Résultat antérieur au 31/12/2022	3 559 345,84
Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	-
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>1 557 317,77</b>
Résultat net de fonctionnement	4 636 423,17
Résultat net d'investissement	1 557 317,77
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>6 193 740,94</b>
Restes à réaliser – recettes d'investissement	2 113 071,16
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	5 197 271,84
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>- 3 084 200,68</b>
Résultat global de clôture	6 193 740,94
Solde des restes à réaliser	- 3 084 200,68
<b>Résultat net global de clôture</b>	<b>3 109 540,26</b>

#### 104. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal A *l'Unanimité (34 voix pour – Monsieur le Maire ne participe pas au vote)* approuve la présentation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget des activités culturelles faite par Monsieur le Maire lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ACTIVITES CULTURELLES</b>	
Recettes de Fonctionnement	691 878,33
Dépenses de fonctionnement	679 960,17
Résultat de fonctionnement	11 918,16
Résultat antérieur 2022	69 379,80
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>81 297,96</b>
Recettes d'investissement	
Dépenses d'investissement	
Résultat brut d'investissement	
Résultat antérieur au 31/12/2019	
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>-</b>
Résultat net de fonctionnement	81 297,96
Résultat net d'investissement	-
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>81 297,96</b>
Restes à réaliser – recettes de fonctionnement	
Restes à réaliser – dépenses de fonctionnement	
<b>Soldes des restes à réaliser</b>	<b>-</b>
Résultat global de clôture	81 297,96
Solde des restes à réaliser	-
<b>Résultat net global de clôture</b>	<b>81 297,96</b>

#### 105. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET VILLE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal A la Majorité (31 voix pour – 4 voix contre : Nelly LEON, Oliver DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR) décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget principal de la ville de la façon suivante :

- 1 526 882.91 € en compte de réserves, afin de couvrir le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser
- 1 557 317.77 € en résultat d'investissement reporté
- 3 109 540.26 € en résultat de fonctionnement reporté

#### 106. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET DES ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (35 voix pour) décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget des activités culturelles de la façon suivante :

- 81 297.96 € en résultat de fonctionnement reporté

#### 107. BUDGET SUPPLEMENTAIRE N° 1 – BUDGET VILLE 2024

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal A la Majorité (31 voix pour – 4 voix contre : Nelly LEON, Oliver DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR) adopte le Budget supplémentaire n°1 du budget principal pour l'année 2024 qui se présente ainsi :

Imputation	Objet de la demande	Dépenses	Recettes
	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>29 787,87</b>	<b>29 787,87</b>
65888-020	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	-212,13	
6817-020	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	30 000,00	
002-01	Résultat de fonctionnement reporté		29 787,87

#### 108. MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal A l'Unanimité (31 voix pour – 4 abstentions : Nelly LEON, Oliver DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections en fonctionnement et en investissement, et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

#### 109. TARIFS MUNICIPAUX 2024/2025

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à la Majorité (31 voix pour – 1 voix contre : Nathalie CHAUFFOUR – 3 abstentions : Nelly LEON, Oliver DALMONT, Cécile JOBIN) décide de fixer les tarifs municipaux 2024/2025 suivants les grilles jointes en annexe de la délibération.



## **110. CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - CREANCES DOUTEUSES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** décide de constituer une provision pour risques et charges au titre des créances douteuses pour un montant de 20 000€, complétant le montant de 60 000 € provisionné en 2023 et représentant ainsi 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

## **II. AFFAIRES DES SERVICES A LA POPULATION**

### **201. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE PETIT MATERIEL ET ACCESSOIRES DE SPORT, MATERIEL ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ET GYMNiques ET MAINTENANCE**

*Rapporteur : Dominique ROUSSEL*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les quatre lots du marché correspondant, une fois que ce dernier aura été dûment attribué par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

### **202. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION DE GROS ET PETITS MATERIELS ELECTROMENAGERS ET CONTROLE, ENTRETIEN ET REPARATION DU MATERIEL ELECTROMENAGER**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les trois lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

### **203. APPROBATION ET SIGNATURE DU DOCUMENT CADRE DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** décide :

Article 1 : d'approuver le document cadre du contrat de ville « Engagement quartiers 2030 », ci-annexé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire, Philippe Rouleau ou son représentant, Madame Fatima Moussi, Adjointe au Maire, à procéder aux éventuelles corrections matérielles et modifications mineures du Contrat, qui interviendraient dans le cadre de la finalisation du document.

Article 3 : d'autoriser Monsieur Le Maire, Philippe Rouleau ou son représentant, Madame Fatima Moussi, Adjointe au Maire, à signer le Contrat de ville, ses annexes et avenants et tout autre document afférent.

Article 4 : d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant légal à solliciter pour les actions portées par les services municipaux, les subventions correspondantes auprès des divers financeurs, signataires ou non présent du Contrat.

#### **204. CREATION D'UN POSTE D'ADULTE-RELAIS**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** décide :

- de créer un poste d'adulte-relais pour une durée de 36 mois (renouvelable une fois) dans le cadre du dispositif « adultes-relais »,
- De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 36 mois,
- De préciser que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,
- De préciser que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- De préciser que la ville d'Herblay-sur-Seine bénéficiera d'une aide de l'Etat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

### **III. AFFAIRES TECHNIQUES**

#### **301. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ RELATIF A L'EXTENSION DU PARC RELAIS**

*Rapporteur : Gérard PIPAT*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou son représentant Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire à signer avec la société GAGNERAUD l'avenant n° 2 au lot n° 1 du marché d'extension du parc relais.

#### **302. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA LOCATION DE LONGUE DUREE DES DEUX CARS**

*Rapporteur : Gérard PIPAT*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (35 voix pour)*** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou Monsieur Philippe BARAT, Adjoint au Maire :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces fournitures,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les deux lots du marché correspondants, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

#### **303. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES 2023**

*Rapporteur : Nadine PORCHEZ*

Le Conseil municipal à ***l'Unanimité (34 voix pour – 1 abstention Nathalie CHAUFFOUR)***:

- Prend acte des acquisitions,
- Prend acte des cessions,
- Approuve le bilan des cessions et des acquisitions.

### 304. LE BOIS DU TROU POULET – ACQUISITION DE LA PARCELLE AI 51

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (35 voix pour)** décide :

#### Article 1 :

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle AI 51, d'une superficie d'environ 390 m<sup>2</sup>, située sur le secteur de projet du cimetière paysager libre de toute occupation, pour un montant de 780 €.

#### Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

### 305. LES BAYONNES – ACQUISITION DE LA PARCELLE BT 219

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à **la Majorité (31 voix pour - 4 voix contre : Nelly LEON, Olivier DALMONT, Cécile JOBIN, Nathalie CHAUFFOUR)** approuve l'acquisition de la parcelle BT 219 située sur le périmètre du futur complexe golfique pour un montant de 25 620 euros hors frais de notaire et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe déléguée à l'urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition

### 306. BOIS DES NAQUETTES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2022/063 PORTANT SUR L'ACQUISITION DES PARCELLES BI 326 ET 342 APPARTENANT AUX CONSORTS MILLER

Rapporteur : Gérard PIPAT

Le Conseil municipal à **l'Unanimité (35 voix pour)** autorise l'acquisition des parcelles cadastrées section BI numéros 326 et 342 pour un montant total de 7 324 euros et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou en cas d'absence, Mme Nadine PORCHEZ, adjointe au Maire déléguée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

### QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20h50.

Le procès-verbal analytique de cette séance de ce conseil municipal du 27 mars 2024 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.

Adèle ALBERT-ETIENNE Conseillère municipale déléguée Secrétaire de séance		Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise
---	---	--